

SEMINAIRE RENOUVELLEMENT DES EXPLOITATIONS MASSIF DES ALPES

Le 20 décembre 2018 à La Motte Servolex (73)



Introduction

Benoît BORNAND : administrateur Crédit Agricole des Savoie, accueille les participants au séminaire. Il précise l'intérêt du Crédit Agriculture pour l'évolution de l'agriculture française en général et du Crédit Agricole des Savoie en particulier en montagne. Il partage tout à fait l'objectif de ce séminaire de réunir nos forces en faveur de l'installation en zone de montagne.

Christophe LEGER, Président du SUACI Montagn'Alpes (co-organisateur du séminaire avec la CRA¹ PACA) remercie les participants et remercie le Crédit Agricole des Savoie qui accueille le séminaire. Après une brève présentation du Suaci et de ses activités en particulier sur les politiques de montagne, il insiste sur l'ingénierie nécessaire pour permettre les échanges à l'échelle alpine. Il insiste ensuite sur l'investissement du Crédit Agricole des Savoie pour travailler de façon partagée sur différentes thématiques, dont celle de l'installation, ainsi que pour accompagner la nécessaire structuration de l'économie et des collectifs agricoles. Ce soutien compte beaucoup pour les agriculteurs.

Des données sur le renouvellement des exploitations sur le massif

Présentation étude renouvellement massif Alpin

Fanny BERTRAND (SUACI Montagn'alpes) et Nathalie GIRARD (CRA PACA) présentent les résultats d'une étude sur le renouvellement des exploitations agricoles, menée sur le territoire du massif Alpin sur la période 2011-2015, à partir de données issues des demandes de DJA², de données de la MSA³ et des données du RA⁴ 2010.

Cette intervention montre notamment que le renouvellement est plutôt meilleur en haute montagne et en montagne qu'en plaine. Les successions restent néanmoins peu connues, sans doute en raison du plus jeune âge des exploitants et donc de leurs enfants.

L'intervention montre également la part de plus en plus importante des hors cadres familiaux, et de nouvelles productions comme le maraîchage par exemple.

Cette intervention soulève plusieurs remarques dans la salle :

- Le Cget du massif des Alpes relève la forte proportion d'installation après 40 ans, ainsi que la faible part des installations aidées. De plus il semble ne pas exister de lien entre l'aide à l'installation et le nombre d'installations, ce qui questionne l'impact des politiques publiques à l'installation.

¹ Chambre Régionale d'Agriculture

² Dotation Jeune Agriculteur

³ Mutualité Sociale Agricole

⁴ Recensement Agricole

- Il serait intéressant de regarder la réalité de ces installations et les revenus dégagés, en s'appuyant sur la réalisation des engagements DJA. A observer 6 à 7 ans après l'installation pour avoir quelque chose de fiable.
- Par la suite : quel maintien des installations à 10 ans ? → A titre d'exemple, dans les Hautes-Alpes on dénombre 96% de maintien à 5 ans, et 90% de maintien à 10 ans.
- Il aurait été intéressant de traiter également le sujet de la maîtrise foncière, sujet important pour l'installation.
- En complément de cette étude, un travail sur la connaissance des cédants serait pertinent. Un besoin d'anticiper les successions se fait sentir, une animation pour obtenir davantage de retour des DICA pourrait être pertinente (déclaration d'intention de cessation d'activité agricole).
- Pour élargir la réflexion, s'intéresser à l'ensemble des personnes se présentant en PAI⁵ pourrait également être intéressant, à mettre en parallèle avec ceux qui s'installent réellement par la suite.
- Cette étude pose la question des installés hors DJA : comment pourrait-on mieux les connaître ?
- Le nombre d'installation hors DJA et les statistiques d'installations de la MSA posent la question de la pertinence du maintien d'un critère limite d'âge à 40 ans pour la DJA → cette règle est européenne, et correspond par ailleurs à l'idée que l'installation doit s'apparenter à un projet de carrière (même si l'engagement est seulement de 5 ans).
- La forte proportion d'installation en dehors du cadre familial soulève également la question de leur accompagnement, notamment pour les cas de reconversion avec des objectifs de dégager un revenu "dans l'urgence", un système de parrainage pourrait être à expertiser.
- Certaines zones de montagne comme les Savoie comptent moins d'installations aidées. Ceci peut être lié à la forte proportion de pluriactivité.
- Il faut noter que le rythme d'installation s'il est resté stable sur la période de l'étude, a été beaucoup plus soutenu en 2018, sans doute en lien avec la revalorisation de la DJA.

Focus territoriaux

L'installation dans les Savoie

Jérôme TRANCHANT (Crédit Agricole des Savoie) présente des données sur l'installation dans les Savoie.

Dans les départements Savoyards, le sentiment général est que beaucoup de porteurs de projets sont en recherche de société à reprendre ou à créer, quand beaucoup de sociétés sont en recherche de nouveaux associés. Malgré cela, l'offre et la demande ne se rencontre pas toujours : les cédants cherchent à céder leur exploitation intégralement, alors que les preneurs cherchent souvent uniquement du foncier.

En moyenne 130 installations/an dont 75 aidées dont les 2/3 en bovin lait avec bonne dynamique aussi des ovins et caprins lait. Les agriculteurs clients du CA, en Savoie sont pour 27% > 57 ans et 27% dans la tranche d'âge 49-57 ans. Le renouvellement est donc un vrai sujet, d'autant qu'il faudrait 160 installations/an pour maintenir les exploitations actuelles. Des freins sont à lever par rapport au foncier, coûts de la reprise et état d'esprit du cédant.

Il est à noter que la reprise est plus difficile d'où des problèmes pour trouver des associés en société. Les demandes chez les non aidées concernent surtout la création.

Les transmissions doivent être anticipées au maximum : une bonne transmission demande souvent 10 ans de préparation. D'autant plus que si les exploitations sont performantes, ce n'est pas pour autant

⁵ Point Accueil Installation

évident de trouver un repreneur. Des solutions existent (capital conservé en GFA...) mais pour les mettre en place il est nécessaire d'anticiper. De la même façon, il est très important d'anticiper sur la gestion des comptes associés dans les sociétés.

L'accompagnement des cédants est prioritaire sachant qu'il y a ceux qui partent à la retraite et ceux qui ont 50 ans. La cohabitation de ces derniers au sein d'un GAEC peut ne pas être facile avec des jeunes.

Les pyramides des âges par taille d'exploitation montrent que les exploitations de grande taille à fort capital sont également reprises par des jeunes, ce qui laisse penser que des solutions de transmission sont trouvées y compris pour ce type d'exploitation.

Concernant le montant du capital à transmettre, il faut distinguer la valeur patrimoniale de la valeur économique. Les cédants doivent choisir entre une transmission viable et la valorisation maximale de leur patrimoine. Ils peuvent aussi garder une partie du capital via création de GFA.

Blandine Daval Pommier de la CA SMB, indique qu'il existe deux types de cédants : les retraités et ceux qui transmettent avant la fin de leur carrière professionnelle. Les successions et notamment la cohabitation, se gèrent très différemment selon le cas de figure.

La DDT73 indique que les Mises aux normes, si elles peuvent représenter un investissement important à l'installation, restent néanmoins nécessaires, notamment pour des productions de qualité.

La chambre d'agriculture de la Drôme partage l'idée que les installations avec de forts investissements augmentent la prise de risque pour le porteur de projet. En revanche, les installations avec peu d'investissement, "atypiques", souvent portées par des Hors Cadres Familiaux et hors DJA, nécessitent un accompagnement technique spécifique et également une trésorerie suffisante pour gérer la transition.

La question est posée au Crédit Agricole de la frilosité ou non pour accompagner les projets "atypiques" ? Mais si la trésorerie permet justement d'assurer la période de transition et que le projet est jugé solide, il n'y a aucune frilosité de la banque pour accompagner ce type de projet.

Différents dispositifs de financement en Région Sud (PACA)

Nathalie GIRARD (CDA05) présente différents dispositifs en place en Région Sud :

- Prêt d'honneur sur la base d'un diagnostic de type plan d'entreprise pour les non bénéficiaires de DJA
- Fonds de garantie : AURA annonce aussi la mise en place d'un dispositif de garantie au 1er trimestre 2019
- Renforcement du portage foncier de la SAFER par la mise en place de deux dispositifs complémentaires (en PACA, le foncier est particulièrement cher, y compris en montagne). Un portage avec des financements du crédit agricole : convention SAFER / Coop de France / Crédit agricole, et création d'une SCIC « Terre Adonis » qui permet d'impliquer des financements privés ou de collectivités pour renforcer les capacités de portage SAFER / Coop de France / Région / privé (ex : une parfumerie pour le portage d'une exploitation en PPAM⁶)
- Christian Goni, représentant de l'ANEM, annonce que la Région AURA vient de prendre la décision de mettre en place ce même dispositif de soutien à l'accès au foncier, ainsi qu'une proposition de caution en Région de Montagne, et des contrats de génération (possibilité de rester 3 à 5 ans salariés avant la reprise).
- Les Etablissements Publics Foncier sont également un outil de portage temporaire du foncier et peuvent être mobilisés par les collectivités pour investir le foncier agricole.

⁶ Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales

Un partenariat SAFER – CDA⁷ en Drôme

Gilles TALLOTTE présente le partenariat qui a été mis en place en Drôme entre la chambre d'agriculture, la SAFER, et l'Etat (Draaf, DRGFIP), après une année d'existence. Dans ce département, 12% du foncier agricole a disparu entre les deux derniers recensements agricoles (2000 2010), et l'objectif est donc de réussir à maintenir les terres à fort potentiel (potentiel agronomique, AOC, irrigation...). Cette convention concerne toutes les surfaces, quelle que soit leur taille, et concerne l'installation/transmission, mais également l'environnement, le développement local, etc.

Il s'agit d'échanges d'informations réciproques concernant aussi bien les jeunes en recherche que les cédants, afin de ne pas être dans un rapport de concurrence, mais de coopération. La chambre d'agriculture accompagne les porteurs de projets, les équipe, puis ceux-ci défendent eux-mêmes leur projet vis-à-vis de la SAFER. La SAFER informe les cédants afin qu'ils puissent s'inscrire au RDI8, etc.

Par la suite l'objectif est d'arriver à des espaces tests, choisis les collectivités avec du foncier préfinancé et un portage SAFER, pour installer des jeunes avec rétrocession du foncier, et sans ingérence.

Cette convention, au-delà d'un simple pacte de non-agression, permet d'aller au-delà de la méfiance entre OPA, offrant une transparence nécessaire pour enrichir les connaissances mutuelles, il s'agit d'une convention opérationnelle allant jusqu'à la mise en place des espaces test.

Il faut noter que 25% des porteurs de projets suivi par le point info installation ne s'installent pas, bien souvent pour des raisons d'accès au foncier.

Dispositif FAST dans les Alpes du Nord (Haute-Savoie, Savoie, Isère)

François CHAMOT (Président des Jeunes Agriculteurs 74) présente le dispositif FAST

Objectif : trouver une solution afin que les cédants anticipent plus leur départ, et qu'ils soient plus facilement mis en relation avec les porteurs de projet. Le Comité de Pilotage pour la mise en place de ce programme est composé de : JA, MSA, FDSEA, CDA...

Allègement des charges sociales pour le cédant 5 ans avant la retraite s'il accepte de rentrer dans la démarche.

Le cédant fait une déclaration d'intention de cession d'activité agricole qui permet son entrée dans le dispositif qui comprend :

- Des formations spécifiques
- Un audit sur tous les aspects économiques, sociales...
- Un accompagnement spécifique du cédant pour préparer au mieux la transmission

Le FAST a pour objectif de créer un « parcours à la transmission » incitatif, miroir du « parcours à l'installation » des jeunes agriculteurs, avec de la même façon : des formations (accueillir un jeune, savoir laisser la place au projet du jeune, aspects financiers...) en partenariat avec VIVEA, et des allègements de cotisations sociales incitatifs, en partenariat avec la MSA. La bonification serait majorée en fonction de la part de foncier cédé, et lorsqu'un départ permet plusieurs installations (ex : un maraicher + un éleveur caprin sur une exploitation en bovin lait).

Une intervention de Gaec et Société aborde l'année d'essai pratiquée en Haute-Savoie. Cela concerne environ 60 essais par an. Il est intéressant de noter que 40% des essais n'aboutissent pas à une installation, évitant ainsi des écueils, des financements publics à rembourser... Cette proportion reste toutefois à relativiser car cette possibilité permet de s'essayer, y compris dans des cas où les chances de réussites sont faibles au départ.

⁷ Chambre Départementale d'Agriculture

⁸ Répertoire Départ Installation

Etude sur l'attractivité des métiers agricoles

Présentation d'une étude économique et sociologique, Université des Savoie

Myriam DONSIMONI, Maitresse de conférences à l'Université Savoie Mont Blanc, présente l'étude actuellement en cours sur l'attractivité des métiers agricoles (freins et leviers).

Cette étude vise à étudier la "repretabilité" des GAEC, à la demande de GAEC et Société. Il faut noter que cette étude a été conduite en raison de la part très importante des Gaec dans les Savoie.

Une meilleure connaissance de la repretabilité des Gaec pourrait permettre de mieux accompagner en amont les Gaec "à risque".

Les formes sociétaires présentent globalement de nombreux avantages dans l'organisation du travail : congés, remplacement en cas d'arrêt maladie et donc d'assurer une certaine pérennité et confort de travail, permet une complémentarité entre ateliers / compétences. En revanche, leur fragilité porte essentiellement sur l'entente et la gestion du travail à plusieurs.

Cette intervention soulève plusieurs questions ou remarques :

- Les GAEC représentent-ils encore une forme d'exploitation intéressante ? Il semble que les agriculteurs à qui la question est posée aient une vision favorable de l'évolution des GAEC. Néanmoins, au Point Accueil Installation, la très grande majorité des projets sont individuels.
- Dans de nombreux GAEC, faute de nouveaux associés, les associés sortants sont remplacés par des salariés.
- Les enfants d'agriculteurs souhaitent de moins en moins reprendre l'exploitation familiale. Nombreux sont les jeunes qui ne s'installent pas par peur du conflit avec leur parents.
- Les jeunes qui s'installent ont autour d'eux des structures collectives qui fonctionnent (CUMA, Coop...) et ne voient pas la nécessité de s'investir pour les maintenir. La pérennité des collectifs agricoles est un enjeu pour le maintien de la structuration économique de l'agriculture de montagne.
- La vie en GAEC n'est pas toujours aisée : lors d'installation d'hors cadre familial, cela fonctionne généralement au début (première génération d'associé HCF), mais cela se complique par la suite (deuxième génération d'associé HCF) à cause de manque de cadre, de leadership...etc. Si des efforts ne sont pas fait pour le travail en commun, des conflits et tensions peuvent apparaitre. Les Gaec qui mettent en place des réunions de travail régulières semblent plus "solides"
- Impression que la travailler en commun, c'est aussi quelque chose qui s'apprend, et qui néanmoins n'est que peu enseigné, voire peu valorisé dans une société très individualiste voire de compétition.

L'étude en cours appelle des questions de méthode : peut-on mélanger des données objectives et d'autres plus subjectives pour analyser la repretabilité ? Faut-il étudier des critères à la part ou intégrant le nombre de part ? Il semble que l'option d'un critère à la part serait plus pertinente.

Les jeunes s'expriment sur leur motivation au métier d'agriculteur en montagne :

- Etre son propre patron
- Travailler dehors, au contact des animaux
- Goût pour "la bonne bouffe"
- L'installation en agriculture en montagne semble plus attractive, pour des raisons de cadre de vie, de taille raisonnable d'exploitation, de qualité des produits...

TABLE RONDE

Intervenants :

Aurélien CLAVEL : Vice-Président JA national, en charge du dossier installation

Benoît BORNAND : administrateur Crédit Agricole des Savoie, en GAEC de 4 associés

Jean Claude DARLET : Président CDA de l'Isère, installé en individuel avec 2 salariés

Patrice DESCHAMPS : Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc, Suaci et Gida Tarentaise, en production Beaufort

Fabien CHAMPARNAUD : Directeur MSA Alpes du Nord

Aurélien CLAVEL : Au niveau national, beaucoup de choses se recourent avec ce qui a été dit aujourd'hui. En montagne, l'agriculture, c'est plus que du pur économique, c'est de la vie, de l'entretien des territoires utile au tourisme, une réponse aux attentes des consommateurs, etc. Comment faire s'installer et rester les jeunes sur les territoires ? Il faut du soutien des élus, entre autres face aux néoruraux qui ont parfois une mauvaise connaissance du milieu agricole. « L'agriculture a besoin de reconnaissance autant qu'elle a besoin de revenu ». Les jeunes agriculteurs au niveau national ont engagé un partenariat avec l'ANEM pour soutenir la montagne. Ils ont également sollicité le Suaci pour travailler sur la PAC 2020. Ils partagent l'importance de soutenir l'ICHN, soutien particulièrement important pour inciter à l'installation en montagne, ils insistent également sur l'importance de soutenir les filières et la valorisation des produits de montagne et croient à la segmentation du marché, y compris pour des produits comme la viande ovine. Si l'agriculture est très critiquée dans les médias, c'est que la société porte de fortes attentes sur l'agriculture et cela peut constituer un point fort pour l'agriculture de montagne. Pour l'avenir de la PAC, les JA soutiennent une prime à l'actif afin de soutenir les petites exploitations.

Pour les jeunes en montagne, les métiers de l'agriculture sont en concurrence avec l'offre d'emploi des remontées mécaniques. Dans les zones d'alpage, les collectifs sont organisés depuis longtemps, l'esprit collectif est historique. D'où l'importance des Gaec, des coopératives, dans ces zones. Depuis une dizaine d'années, les coopératives ont des pertes de lait (arrêt de gros GAEC), et lorsqu'elles proposent aux adhérents d'augmenter leur litrage, elles font souvent face à des refus. C'est un important changement par rapport aux années précédentes. Les coopératives soutiennent les installations la première année et peuvent participer à l'investissement des exploitations à l'installation. La coopérative de Tarentaise de Patrice DESCHAMPS propose ainsi 7000€ pour attirer les jeunes, qui s'ajoutent à la DJA. Mais selon les commissaires aux comptes, ce dispositif est plus ou moins bien perçu.

Les « fermiers savoyards » a identifié un risque pour la coopérative, lié à de nombreux arrêts d'exploitation annoncés. Ils travaillent par conséquent sur le moyen d'inciter à l'installation, avec un prix du lait attractif pour les jeunes, mais également par un partenariat avec la communauté de communes, Leader, la Chambre d'agriculture, la coopérative, pour proposer des visites d'exploitation, des échanges de parcelles pour améliorer la structuration foncière des exploitations, une aide au logement... Pour rendre le métier attractif, il faut également apprendre à communiquer positivement, localement autour de soi, à ses voisins.

Fabien CHAMPARNAUD rappelle le rôle de la MSA : la MSA verse un demi-milliard d'euros dans les Alpes du Nord, pour la santé, la retraite, les aides sociales, l'aide au logement...etc. Cependant aujourd'hui, il existe un déséquilibre difficile à gérer : 50 000 actifs cotisants pour 100 000 retraités.

La MSA propose un accompagnement spécifique : anticipation des installations avant affiliation, paiements lissés, point après une année d'activité sur les aides possibles, soutien aux éleveurs en contexte de prédation...

Jean Claude DARLET : L'agriculture a besoin d'attractivité, que l'on mette en avant l'intérêt de ces métiers. Il faut orienter nos jeunes vers la profession, en commençant par une orientation dans les collèges-lycées (il faut ouvrir les portes des établissements de l'enseignement aux professionnels agricoles pour permettre un échange sur la réalité moderne de l'agriculture), être plus présents dans les forums des métiers comme les autres corps de métiers, développer les centres de formation en élevage, développer les méthodes d'apprentissage (apprentis), accompagner les porteurs de projet par des formations de l'idée au projet (fond de formation vivea) . Tous les carrosses dorés qui seront mis en place n'auront pas d'effet s'il n'y a pas de jeunes intéressés par l'agriculture. Il est important de communiquer sur ces métiers qui ont de l'avenir et qui sont ancrés dans la modernité.

Enfin, il est important que les professionnels renvoient un message politique positif sur les métiers de l'agriculture pour donner envie aux jeunes de s'installer.

Avec le soutien financier de :



Organisation :



Partenariat :

